

Le courrier des lecteurs

Informations : le constat amiable

1/ Lors de l'établissement du constat amiable, ne pas oublier de contrôler l'identité de la partie adverse en consultant ses papiers (carte grise, permis de conduire, carte d'identité) ainsi que le talon d'assurance.

2/ Dans le cas d'un délit de fuite, essayer de relever le numéro d'immatriculation, la marque du véhicule et sa couleur. Ce dernier renseignement est important lors d'une reconstitution.

3/ Ne pas omettre de relever l'identité complète d'éventuels témoins.

4/ Dans le cas d'un sinistre où

par exemple trois véhicules sont en cause, il faut impérativement établir un constat par point de choc.

Cette rubrique vous est destinée. Un expert répondra à toutes les questions que vous vous posez concernant votre véhicule. Contactez le journal.

Antoine. BUTTIGIEG ■

1 PACTE

POUR LA COMMUNICATION

Filiale de 1 Pacte HOLDING SA

Vente et location
photocopieurs, duplicopieurs, fax
Matériel neuf et reconstruit
Fournitures et entretien

Mais surtout 1 SAV :
COMPETENCE ET DISPONIBILITE

Marseille ouest Marseille est
42 79 67 67 91 27 21 67

Des agences à votre service tout près de chez vous
Agence du Var : 94 06 19 93

47, Av. Gay Lussac Z.I. 13470 CARNOUX
TEL. 42 73 40 31 FAX : 42 73 43 49

Panneaux
publicitaires

Enseignes
luminieuses

Peinture en lettres

Marquages
véhicules

Décoration

Pour tout contact :

Promotion Sport Auto

273 av. Pastré - ZI Les Paluds II

13685 AUBAGNE

Tel.: 42 84 38 88 - Fax : 42 82 95 42

Ambition F1 a été réalisé par :

Promotion Sport Auto, Carole LOPEZ : Rédaction.

ATELIER 623 (P.Y. MONFRAIS) : Maquette PAO, conception graphique.

J.B. COMMUNICATION : Publicité

Imprimerie ESMENJAUD : Impression.

Tirage : 8.500 exemplaires, dont 4000 expédiés gratuitement aux entreprises de la région